Docusign Envelope ID: 7C3C7BDA-D7FB-4477-974B-0FBA92E42BE9

CONTRAT D'APPORT

ENTRE LES SOUSSIGNES

- **Monsieur Arnaud BUSSEROLLES**, né le 27 janvier 1979 à RIS ORANGIS (Essonne),

Et

- **Madame Céline BUSSEROLLES née SAGOT** le 10 décembre 1978 à FONTAINEBLEAU (Seine et Marne),

De nationalité française,
Mariés ensemble le 13 février 2006 à MALESHERBES (Loiret) sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage,
Demeurant ensemble 7bis, rue de l'Ennerie, 44710 SAINT-LEGER LES VIGNES

Ci-après dénommé les « Apporteurs » d'une part,

ET

- **ABC DUO INVEST**, Société par actions Simplifiée au capital de 814 000 euros dont le siège social est situé 7bis, rue de l'Ennerie, 44710 SAINT-LEGER LES VIGNES, (Société en cours d'immatriculation au R.C.S. de Nantes), représentée par Arnaud BUSSEROLLES agissant en qualité de futur président et associé de ladite société.

Ci-après dénommée la « Société Bénéficiaire » d'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – APPORTS

Les apporteurs, soussignés de première part, apportent, sous la condition suspensive de l'agrément de l'opération par les associés de la SARL ARNO BOULANGERIE, à la Société ABC DUO INVEST et de l'immatriculation de la Société Bénéficiaire au R.C.S. de Nantes, sous les garanties ordinaires de fait et de droit et ce qui est accepté par Monsieur Arnaud BUSSEROLLES, ès-qualité de Président de la société ABC DUO INVEST, les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

Paraphe AB Paraphe CB

Docusign Envelope ID: 7C3C7BDA-D7FB-4477-974B-0FBA92E42BE9

1. Biens apportés

- Monsieur Arnaud BUSSEROLLES apporte 1020 parts sociales de la société SARL ARNO BOULANGERIE, Société à responsabilité limitée au capital de 200 000 euros dont le siège social est 16, rue de Verdun – 44000 Nantes, immatriculée sous le numéro 828 599 258 R.C.S. Nantes.

- Madame Céline BUSSEROLLES apporte 980 parts sociales de la société SARL ARNO BOULANGERIE, Société à responsabilité limitée au capital de 200 000 euros dont le siège social est 16, rue de Verdun – 44000 Nantes, immatriculée sous le numéro 828 599 258 R.C.S. Nantes.

2. Evaluation

Lesdits biens sont évalués à la somme de HUIT CENT QUATORZE (814 000) euros soit QUATRE CENT SEPT (407) euros par part sociale apportée.

L'évaluation a été soumise, conformément à la loi à l'appréciation du cabinet GERIAL - SARL au capital de 20000 euros dont le siège est 22, avenue de Brocéliande – 44300 Nantes – immatriculée sous le numéro 833 024 722 R.C.S. de Nantes représentée par Monsieur Charles BOSSE en date du 20 février 2026.

Un original du rapport de Monsieur Charles BOSSE, GERIAL, Commissaire aux apports demeurera annexé au présent contrat.

ARTICLE 2 - REMUNERATION DE L'APPORT

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné, évalué à HUIT CENT QUATORZE (814 000) euros soit QUATRE CENT SEPT (407) euros par part sociale apportée, il sera attribué aux apporteurs :

- Monsieur Arnaud BUSSEROLLES, 41 514 parts sociales 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, de la Société ABC DUO INVEST ;
- Madame Céline BUSSEROLLES, 39 886 parts sociales 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, de la Société ABC DUO INVEST.

Les parts sociales nouvelles sont émises à leur valeur nominale.

ARTICLE 3 – REGIME JURIDIQUE ET FISCAL DE L'APPORT

3-1 Régime juridique

L'apport objet du présent contrat constitue un apport pur et simple soumis au régime de droit commun des apports en nature prévu à l'article L 225-147 du Code de commerce.

3-2 Régime

L'apport est soumis de plein droit à un régime de report d'imposition en application de l'article 150-OB ter du Code général des Impôts.

Paraphe AB Paraphe CB

Docusign Envelope ID: 7C3C7BDA-D7FB-4477-974B-0FBA92E42BE9

ARTICLE 4 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile à leurs adresses et siège social indiqué en tête des présentes.

ARTICLE 5 – AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties soussignées affirment sous les peines édictées par la loi que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des biens apportés.

ARTICLE 6 – FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes, ainsi que ceux qui en seront la conséquence, sont à la charge de la Société bénéficiaire qui s'oblige à les payer.

ARTICLE 7 – SIGNATURE ELECTRONIQUE

Les Parties conviennent que le présent Traité d'Apport est signé sur support électronique conformément à la règlementation européenne et française en vigueur, en particulier le Règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 et les articles 1367 et suivants du Code civil. A cet effet, les Parties acceptent d'utiliser la plateforme en ligne Docusign (www.docusign.com). Chacune des Parties prend acte (i) que la signature électronique qu'il a ainsi apposé sur le présent Traité d'Apport a la même valeur juridique que sa signature manuscrite et (ii) que les moyens techniques mis en œuvre dans le cadre de cette signature confèrent date certaine au présent Traité d'Apport.

Les Parties prennent acte, au titre de l'article 1375, al. 4 du Code civil, que l'exigence d'une pluralité d'originaux imposée par l'article 1375, al. 1er du Code civil est réputée satisfaite à l'égard du présent acte signé sous forme électronique conformément aux articles 1367 et suivants du Code civil.

Chacune des Parties prend acte que le procédé susvisé et utilisé par les Parties pour signer le présent Traité d'Apport sur support électronique permet à chacune d'elles de disposer d'un exemplaire du présent acte sur support durable ou d'y avoir accès.

De convention expresse entre les Parties, la date de signature des présentes sera réputée être le 27 février 2026, nonobstant d'éventuelles signatures électroniques apposées à des dates différentes.

<u>Pour les apporteurs :</u>

Arnaud BUSSEROLLES	Signé par : Arnaud BUSSEROLLES 3D75B198FC064D2...

Docusign Envelope ID: 7C3C7BDA-D7FB-4477-974B-0FBA92E42BE9

Céline BUSSEROLLES	Signé par : Céline BUSSEROLLES 82A9FFCFA0AC409...

Pour la Société Bénéficiaire :

ABC DUO INVEST représentée par Arnaud BUSSEROLLES	Signé par : Arnaud BUSSEROLLES 3D75B1B8FC064D2...

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT
NANTES
Le 09/03/2026 Dossier 2026 00018113, référence 4404P02 2026 A 01027
Enregistrement : 0 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro